

Odyssée

VOYAGE DE 19 ANS

CATHERINE PROCACCIA

Légendes photos

P. 3 : crédit Photographe du Sénat

P. 8 : crédit Photographe du Sénat

P. 13 : Association des chiens-guide d'Aveugles

P. 15 : Emmanuelle Charpentier, Jennifer Doudna

P. 16 : NASA à Houston - Kourou

P. 19 : Catherine Deroche, présidente commission affaires sociales

P. 21 : Régimes de palmiers à huile

P. 22 : Arbres pour pâte à papier, Indonésie

P. 24 : HIA Bégin

P. 25 : Hôtel du département

G. Urlacher et A. Védié, maires de Perigny

P. 26 : Fernand et Yann Berson, Min de Rungis

P. 29 : Domaine de Grosbois

Vincent Jeanbrun et les tasers de sa police municipale

P. 30 : Conseillères régionales, départementales et municipales

P. 31 : Jacques Chirac, Président

P. 33 : Jean Castex, Premier ministre

P. 36 : Dans l'avion avec Nicolas Sarkozy, Président

P. 37 : École, îles Salomon.

Édito



Au moment où se concrétise ma décision de ne pas me représenter pour un quatrième mandat de sénateur, et où je me penche sur ces 19 années de mandat, je constate avec étonnement et satisfaction à quel point le temps a filé. Ces années ont été passionnantes, denses et rythmées par des sujets aussi importants qu'atypiques tant au niveau national que local. Leur richesse est aussi profondément liée

à mes rencontres et échanges avec ces milliers d'élus Val-de-Marnais de nos 47 communes que j'ai toujours écoutés et tenté d'épauler dans leurs missions et pour certains, avec lesquels j'ai noué des liens d'amitié.

Au lieu de vous adresser ma traditionnelle lettre semestrielle de mes actions, j'ai choisi un exercice plus compliqué : un retour en arrière sur les dossiers qui m'ont marquée, sur mes combats gagnés ou perdus et surtout, sur les dessous et anecdotes qui je l'espère, rendront attractive la lecture.

Que vous soyez observateur attentif des dossiers locaux, passionné de joutes parlementaires ou simplement curieux d'en apprendre un peu plus sur les coulisses de toutes ces règles qui s'appliquent à notre quotidien, vous pourrez pêcher dans ces 38 pages (soit deux par année) les sujets qui vous intéressent et vous amuser ou vous étonner de la façon dont j'ai pu modifier le cours des choses.

Sachez que vous avez été, élus du Val-de-Marne, l'énergie de mon engagement.


Période électorale oblige, je n'ai mentionné aucun nom ni photo de personnalités locales qui à cette date, se présenteraient aux sénatoriales de septembre 2023.

CATHERINE PROCACCIA
Sénateur du Val-de-Marne

Septembre 2023

Odyssée de 19 ans

Les combats gagnés seule contre tous ou presque.....	7
Les avancées qui perdurent aujourd'hui.....	12
Les dossiers improbables dont je suis devenue la spécialiste	14
Mes sparadraps de capitaine Haddock.....	18
Les dossiers agricoles d'une sénatrice citadine.....	21



Des avancées pour le Val-de-Marne.....	23
Les femmes et la politique.....	30
Mes « verres à moitié vides ».....	32
Voyages... Voyages.....	36
Activité en quelques chiffres.....	38

Les combats gagnés seule contre tous ou presque

1 Mon plus beau succès : la fin des mutuelles étudiantes

Il était une fois un système de sécurité sociale obligatoire, créé après la Seconde Guerre mondiale, spécifique aux seuls étudiants, afin de leur permettre d'être autonomes et de ne pas dépendre de leurs parents : la MNEF, mutuelle des étudiants de France. Ses dérives de gestion avaient conduit à sa disparition en 2000, mais la LMDE qui lui a succédé n'a pas fait beaucoup mieux. Obtenir des remboursements prenait des mois et la carte vitale arrivait parfois en fin de scolarité. Conséquences : un non-accès aux soins des étudiants qui n'avaient pas les moyens de faire l'avance des frais.

Lorsque je commence à m'y intéresser dans les années 2010, je constate que des dizaines de parlementaires de tous bords avaient déjà signalé ces dysfonctionnements, sans effet.

Et j'ai reçu la même réponse stéréotypée qu'eux : « les problèmes sont en cours de résolution... »

Fin 2012, missionnée par le Sénat, je remets un rapport qui va même faire la une du journal *Le Monde*. Mais le Gouvernement ne bouge pas. Je réussis à faire voter, en 2014, la proposition de loi que j'ai écrite qui supprime les mutuelles étudiantes. Elle prévoit que tout jeune devenant étudiant demeurera affilié au régime social de ses parents jusqu'à ses 25 ans ou son premier emploi.

Mais pour le Gouvernement socialiste c'était : « Touche pas à ma LMDE ».

En 2018, le nouveau Gouvernement s'approprie in extenso ma proposition, en saluant quand même ma ténacité et ma maternité. Depuis, **je n'entends plus parler des remboursements des étudiants. Quelle fierté et quel bonheur pour moi.** Et peu importe que cela ne s'appelle pas la loi Procaccia.

DANS LES COULISSES



J'ai tout de suite été soutenue par la presse : beaucoup de journalistes étaient jeunes ou parents et avaient connu les déboires que je dénonçais. Le plus exaspérant était d'entendre mes collègues PS me dire qu'ils étaient totalement d'accord avec moi, mais que la LMDE était intouchable : bon nombre des ministres et parlementaires socialistes avaient en effet été formés ou rémunérés par la MNEF ou la LMDE et leurs emplois fictifs étaient bien connus.

> LES FAUX AMIS DES AMENDEMENTS MINISTÉRIELS

Il arrive qu'un ministre avec lequel vous avez travaillé vous contacte pour vous demander de porter en votre nom un amendement « qu'il n'a pas eu le temps d'intégrer dans la loi ». La première fois, j'ai naturellement dit oui.

Mais en séance, c'est la surprise : le ministre au banc (pas celui qui m'a contactée) émet un avis défavorable. C'est ainsi que j'ai découvert que tous les amendements des divers ministères passaient par un filtre, une réunion de coordination interministérielle.

Certains ministres un peu malins font déposer leur amendement par un parlementaire pour obtenir ce qui leur a été refusé.

Une fois ceci compris, j'ai eu deux stratégies : soit je les refusais s'ils ne m'intéressaient pas, sinon, j'en faisais un jeu : celui de faire voter l'amendement contre l'avis du ministre en séance... et parfois, j'ai réussi.

Durant une grande partie de mon mandat, j'ai mené un combat législatif long et solitaire contre les squatteurs, tel Lucky Luke, le célèbre cow-boy.

Solitaire, car lorsque j'ai déposé en 2007 un amendement qui donnait la possibilité au propriétaire de saisir le Préfet pour procéder à l'expulsion des squatteurs sans intervention du juge, personne ne s'intéressait à la situation. Pire, le Premier ministre de l'époque, D. de Villepin, n'écoutant que les arguments des associations, s'y était opposé.

À minuit, en plein débat sur la loi logement qui instaura le fameux DALO, j'avais reçu les mêmes associations qui manifestaient contre mon amendement devant le Sénat. J'avais réussi à leur faire reconnaître que « le droit au logement » s'appliquait aussi aux occupants légaux qui au retour de l'hôpital ou de vacances se retrouvaient à la rue. C'est ainsi que l'article 38 a été voté.

Il s'applique encore en 2023 mais fut à l'époque limité aux seules résidences principales.



DANS LES COULISSES



Pendant des années, les forces de l'ordre se sont retranchées derrière le délai de 48 heures qui est la règle du flagrant délit mais n'avait aucune base juridique pour s'appliquer aux expulsions de squatteurs. J'ai régulièrement dû rappeler aux divers préfets qui se sont succédé dans notre département les dispositions législatives. En plus, les squatteurs n'étaient pas expulsés pendant l'hiver, même si le locataire ou propriétaire se retrouvait à la rue.

En 2018, là encore contre l'avis du ministre, mais cette fois soutenue par plusieurs collègues, j'ai pu inscrire noir sur blanc dans la loi « ELAN » que la trêve hivernale ne s'appliquait pas aux occupants « sans droit ni titre », c'est-à-dire aux squatteurs. Et c'est ainsi qu'après plus de 10 ans, j'ai avec bonheur constaté que je ne n'étais plus la « Lucky Luke » des squatteurs.

J'ai naturellement soutenu toutes les dispositions qui depuis ont été votées, comme l'extension de « mon » article 38 aux résidences secondaires, que je n'avais pu faire voter en 2007.

Dans la dernière loi en 2023, j'ai encore fait voter une autre avancée : l'interdiction de prolonger de plus de 72 heures le maintien dans les lieux des squatteurs après notification de leur expulsion, certains juges ou Préfets étant particulièrement « compréhensifs » !

“ La loi n'est hélas pas toujours synonyme d'effectivité. ”

Alors que la loi facilite les résiliations pour tous les abonnements, un abonné de Canal +, même très ancien, doit attendre la date anniversaire de sa souscription pour mettre fin à son contrat. Dès les années 2010, je décidais de monter au créneau.

Questions au Gouvernement, amendements dans les textes en faveur des consommateurs, dépôt d'une proposition de loi. Rien n'y fit, et ce autant avec des ministres de droite que de gauche. Canal + était intouchable.

Mais je ne n'abandonnais pas et la presse me soutint en m'accordant de nombreuses interviews. En 2012, la plateforme me concéda la mise en place d'un espace abonné où figurait enfin, en clair, la date d'abonnement auparavant nulle part inscrite, espace qui me sera présenté en avant-première pour validation.

Le médiateur de la chaîne devint mon contact direct. Très vite ma collaboratrice fut noyée par les demandes : déménagement, départ en maison de retraite, décès. Canal + accepta d'abandonner sa rigidité pour les dossiers spécifiques qu'elle lui transmettait, mais seulement au cas par cas.

Lorsque qu'apparurent les plateformes concurrentes - Netflix ou Amazon, résiliables à tout moment, rien ne changea pour les abonnés de la chaîne cryptée. En 2022, j'ai cru mon combat gagné : mon amendement permettant la résiliation à tout moment est accepté en commission.

Hélas, toujours aussi influent, Canal + intervient auprès de sénateurs, les convainc que son équilibre financier est compromis et qu'il ne pourra plus financer les créations françaises (sic), argument qu'il recycle depuis 25 ans.

En séance, mon texte est amoindri, limitant la résiliation à deux cas : le changement de domicile ou « l'évolution du foyer fiscal ». Dans ce dossier, David-Catherine n'a que blessé le Goliath Canal +.

DANS LES COULISES



La 1^{re} fois où j'ai déposé mon amendement, il est repoussé. Le ministre, UMP, vient me glisser à l'oreille que lui aussi s'est « fait avoir » par les règles de Canal+.

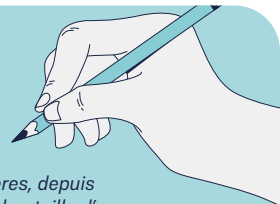
Après lui, le ministre PS me répond : « cette anomalie doit être corrigée ». Mais lors de la discussion de sa loi sur les droits des consommateurs, il la repousse avec mot à mot les mêmes arguments que son prédécesseur. Ce que je n'ai pas manqué de lui faire remarquer.

Comme quoi, c'est l'Administration qui dicte les réponses des ministres et qu'elle est sensible aux arguments des lobbys.

> MA TOUX, DANS L'HÉMICYCLE

Tous ceux qui me connaissent savent que j'ai des quintes de toux régulières, depuis des décennies. D'ailleurs, je suis la seule à être autorisée à apporter une bouteille d'eau dans l'hémicycle.

Un après-midi, je demeure assise pendant ce temps d'alternance entre deux textes de loi. Le ministre commence son intervention et une de mes quintes, aussi légendaire que bruyante, couvre quasiment sa voix. Je me lève pour sortir, mais reçois un message m'intimant de ne pas bouger : j'étais seule dans l'hémicycle, mes collègues n'étaient pas encore arrivés. La présence d'au moins un sénateur est obligatoire pour que le texte puisse être débattu!



4 Lanceur d'alerte sur les Puffs

Les Puffs, ce sont ces nouvelles cigarettes électroniques jetables à usage unique dont les saveurs récréatives – coca-cola, barbe à papa, limonade, choco-noisette – visent à attirer les plus jeunes. Bien que leur vente soit interdite aux mineurs, 13% des 13-16 ans en auraient déjà consommé.

Sont-elles dangereuses? Sont-elles la première étape vers le tabagisme? Aucune réponse, car apparues sur le marché il y a 3 ans, les études scientifiques n'ont pas encore abouti.

Seule certitude, elles sont mauvaises pour l'environnement car jetables et donc jetées n'importe où, malgré la présence de composants électroniques.

Là encore, je fus un précurseur en faisant découvrir ce nouveau phénomène à mes collègues et en faisant voter à la quasi-unanimité du Sénat, en novembre 2022, un amendement « de précaution » qui doublait leur prix, afin que ce dernier soit prohibitif pour les ados. Encore contre l'avis du ministre!

Peu de jours après, les écologistes de l'Assemblée nationale déposaient, comme par hasard, un texte visant à les interdire!



“Au moins, j’ai sensibilisé les parlementaires sur cette préoccupation, même si mon objectif est avant tout de lancer des études scientifiques pour en savoir plus.”

DANS LES COULISSES



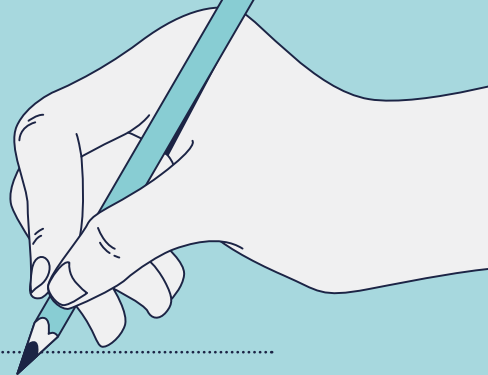
La taxe que je prévoyais passait le prix d'un paquet de 10 à 20 euros.

Malgré le consensus, elle ne s'applique cependant pas, pour cause du 49.3 utilisé par le Gouvernement pour faire passer son budget de la sécurité sociale à l'Assemblée nationale!

Bizarrement, fin mai, le ministre de la Santé a déclaré vouloir les interdire.

Si elles sont dangereuses, pourquoi avoir différé d'un an ma disposition qui les limitait? Pour s'en approprier l'initiative?

Je remettrai fin septembre, huit jours avant la fin de mon mandat, un rapport sur la dangerosité éventuelle des substituts au tabac, dont les puffs. Il sera basé sur des analyses scientifiques.



Les anecdotes

> NUITS SÉNATORIALES

Avant que Gérard Larcher ne redevienne Président du Sénat en 2014, nous siégeons souvent jusqu'à trois ou quatre heures du matin. (Il s'est rendu compte du coût que cela représentait en termes de rémunération des personnels et c'est devenu plus rare. Minuit et demi est maintenant la norme).

Au début de mon élection, j'ai eu du mal à rester éveillée jusqu'au petit matin, puis je m'y suis habituée, sans jamais être fan de ces longues nuits. Mais l'ambiance était sympa et chaleureuse entre nous, quelle que soit l'étiquette politique : d'autres demeuraient très frais, comme notre

doyenne qui représentait les Français de l'étranger et approchait de ses 90 ans.

Une fois, alors que la séance était annoncée se poursuivre jusqu'à 5 heures, elle me conseille, vu ma mine fatiguée, de rentrer me coucher et me promet de défendre mon amendement. Je reste cependant, et à la levée de séance, toujours aussi fraîche et pimpante, perchée sur ses très hauts talons, elle me proposera de me raccompagner chez moi, alors qu'elle habitait Paris, à l'opposé du Val-de-Marne. Même fatiguée, je n'ai pas voulu accepter cette trop gentille proposition.

> LA COCARDE NE SUFFIT PAS

Dès que vous devenez sénateur, on vous remet votre « package » : un insigne de sénateur appelé « Baromètre », une écharpe tricolore – le rouge devant être porté près du cou à l'inverse des maires – et une cocarde pour votre voiture.

Je croyais innocemment que cette dernière me permettrait de me garer. Mais il y a 19 ans, les policiers municipaux des communes du Val-de-Marne étaient peu au fait politique. Impossible pour certains d'assimiler qu'un véhicule avec une cocarde Sénat puisse être celle d'un « officiel », alors que c'était une femme au volant. Pas de chauffeur, pas de place. Insister ne changeait rien : on m'envoyait me garer avec les visiteurs, loin de l'entrée, parfois dans la boue. Je n'ai pas embauché de chauffeur, mais j'ai très vite fait savoir aux maires que

si des consignes n'étaient pas données pour me traiter à l'égal des autres parlementaires, je ferais demi-tour.

19 ans après, je prends toujours soin d'avertir le cabinet de la collectivité que j'arriverai avec ma propre voiture et que l'on me réserve une place. Mais les chauffeurs des officiels – que des hommes – sont en général arrivés avant moi et les ont toutes occupées. Avec assurance, je gare ma voiture devant les leurs, leur donne ma clef et leur dis de se débrouiller, car il est rare que l'un daigne libérer un emplacement. Certains font la grimace et râlent. Mais plusieurs d'entre eux sont sympathiques et coopératifs. Parfois même, ils me proposent de manœuvrer à ma place. Une femme doit forcément ne pas savoir se garer !

Les avancées qui perdurent aujourd'hui

1 Les chiens-guides d'aveugles : un très beau souvenir

Quel plus beau souvenir que votre 1^{er} amendement quand en plus il est adopté !

À peine élue sénateur, en octobre 2004, un ami non-voyant m'explique que le billet des chiens-guides d'aveugles n'était pas toujours gratuit dans les transports terrestres. Il me demande de déposer un amendement dans la loi « Handicap ».

Je ne savais même pas comment on déposait un amendement ! Il est adopté sans difficulté le mois de mon entrée au Sénat. J'ai continué à défendre



les taxis, extension du statut aux jeunes chiens en formation, espace réservé au Jardin du Luxembourg.

DANS LES COULISSES



Réponse gag

Lors d'une question orale, j'interroge le ministre des Transports sur le cas des taxis qui refusent les aveugles accompagnés de leur chien. Sa réponse : « c'est interdit, il suffit qu'ils relèvent le numéro minéralogique et portent réclamation ». Certes, ce sont les administrations qui rédigent les réponses des ministres, mais là, comme je lui en ai fait la remarque, il aurait pu la lire avant. Il a reconnu la stupidité de la réponse et s'en est excusé.

2 L'indemnisation des stagiaires : enfantement dans la douleur

Autre grand progrès dont je suis fier : la rémunération des stagiaires. En effet, depuis 2010, un étudiant ou un élève qui fait un stage d'au moins deux mois dans le cadre de ses études est obligatoirement indemnisé.

Mais la résistance contre la loi fut triple : d'abord celle de certaines entreprises qui avaient coutume de recruter chaque année plusieurs stagiaires pour leur faire effectuer gratuitement le travail de salariés. C'était tout bénéfice pour eux. Résistance aussi des stagiaires qui préféraient pouvoir acquérir de l'expérience pour donner consistance à leur CV. Le plus

surprenant fut la réaction de l'administration des universités qui bloqua tous les stages non obligatoires, même rémunérés, sous prétexte d'attendre un décret. Pendant les vacances de Noël, je pris fait et cause pour les 4500 étudiants, du groupe Facebook « Touche pas à mon stage », interpellant les ministres pour réussir à obtenir, 9 mois après (!) que la ministre de l'Enseignement supérieur enjoigne aux présidents d'Université de débloquer la situation. Un semestre de perdu.

À l'occasion de la commission spéciale créée pour cette loi et que je présidais, je découvris,

par hasard, que les stages et alternances étaient interdits au Parlement.

Choquée que l'on fasse des lois pour les entreprises et les collectivités sans se les appliquer, j'introduisis un amendement les autorisant, au grand dam des fonctionnaires sénatoriaux habitués à l'époque à l'entre-soi. Aujourd'hui, les deux assemblées accueillent des stagiaires et alternants et le personnel est surpris d'apprendre que leurs prédécesseurs y étaient opposés. Mon forcing a servi à quelque chose d'utile pour tous.

Supprimer des avantages dans le cadre de notre système de retraite est une épreuve du feu dont j'ai fait l'expérience dès le début de mon mandat en 2005. Je découvre que les fonctionnaires qui avaient travaillé en Outre-mer et qui déclaraient y prendre leur retraite percevaient une sur-retraite supplémentaire allant de 35% à la Réunion et Mayotte, à 75% à Tahiti ou en Nouvelle-Calédonie. Les militaires en bénéficiaient aussi.

L'indemnité temporaire de retraite (ITR) avait été mise en place en 1952, pour attirer les fonctionnaires dans des territoires difficiles d'accès. Les difficultés de transport avaient disparu mais pas l'avantage. Surtout, il faisait l'objet de détournements : à la Réunion, les élus nous avaient expliqué qu'il s'agissait de personnes qui détenaient une boîte à lettres à leur nom, sans vivre sur l'île.

Choquée, je déposais un amendement prévoyant que le retraité devait avoir effectué cinq ans de services dans ces territoires et y vivre effectivement. À ma grande surprise, il fit l'unanimité... contre lui. Je ne renonçais pas. Chaque année, je récidivais me heurtant même à mon groupe politique, suite à l'intervention directe de l'Élysée qui tenait au statu quo. Je fus même menacée de ne pas être réinvestie si je défendais mon idée. En 2008, soutenue par la commission des affaires sociales, je repris un projet de loi qui avait été déclaré inconstitutionnel.

Le rapporteur général du budget avait aussi décidé de le présenter mais de le retirer dès que le ministre le lui demanderait. Je le prévins : « moi, je ne céderai pas ».

Divine surprise, non seulement il est voté au Sénat, survit au passage à l'Assemblée nationale et n'est pas censuré par le Conseil constitutionnel. Et c'est ainsi que cette réforme a été votée.

DANS LES COULISSES



Toucher aux avantages, c'est toujours compliqué. La réforme ne s'appliquera donc que très très progressivement : sur 20 ans.

Le montant des sur-retraites a été progressivement diminué. Un plafond maximal décroissant a été fixé pour ceux qui ont pris leur retraite à partir de 2009 : 17 000 €. Il est de 4 000 € en 2023. L'ITR s'éteindra totalement en 2028.

Cette année, en pleine réforme des retraites, j'ai eu la mauvaise surprise d'entendre certains parlementaires demander à revenir sur l'extinction de ITR et même de revaloriser son montant : en tout cas, des économies ont été réalisées.

“ Patience et longueur
de temps font plus
que force ni que rage. ”

Les dossiers improbables dont je suis devenue la spécialiste

Élue du Val-de-Marne et de formation littéraire, rien ne me laissait imaginer que je deviendrais une spécialiste de certains dossiers scientifiques et agricoles ! Ceci parce que l'on m'a intégrée dès 2004 à l'Office parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, la seule « commission » dans laquelle travaillent ensemble régulièrement députés et sénateurs, justement parce que je pouvais avoir une approche différente.

1 Madame « chlordécone », jusqu'au bout du mandat

Un pesticide, appelé chlordécone a été utilisé dans les années 90 pour tuer le charençon, un insecte qui détruisait les bananiers antillais. À l'époque, aucune autre substance n'existait. Dans les années 2007, l'excès de cancers de la prostate constaté sur les îles conduit à les relier à la chlordécone (même si les études prouvaient que les populations d'origine africaine sont nettement plus exposées que les autres à ce cancer, qu'ils vivent aux Antilles ou aux USA).

Surtout, on découvre que trente ans après son interdiction, ce pesticide est indestructible. Cet « alien chimique » pollue toujours les sols, les eaux, les poissons, les animaux qui broutent, mais aussi les légumes qui poussent sous terre, mais pas les autres ni les fruits. Avec un collègue député socialiste et scientifique – qui m'expliquera avec pédagogie les mécanismes chimiques- nous remettons en 2009 un rapport préconisant plusieurs actions, en particulier en matière de recherches. Il fera date.

Treize ans après, en ce début 2023, j'ai refait le point sur la chlordécone. Mon rapport est critique quant à l'inefficacité de l'État et formule des propositions concrètes. Non seulement elles ont eu un fort retentissement, mais le Gouvernement a annoncé vouloir mettre en œuvre plusieurs d'entre elles. Je termine ainsi avec fierté mon mandat et prouve qu'un rapport peut servir à quelque chose.



DANS LES COULISSES



Pourquoi ai-je hérité de ce dossier ?

En 2000, Première adjointe de Vincennes en charge de l'enseignement, j'avais dû gérer la panique des familles suite à la découverte de quatre cancers (de type différents) chez des enfants d'une maternelle.

Études sanitaires, suivi épidémiologique, conduisirent quatre ans plus tard à la conclusion qu'il s'agissait du hasard. Aussi, lorsqu'en 2006-2007, la presse fait ses titres sur « le scandale sanitaire des Antilles », là aussi dénoncé par un scientifique dont les conclusions ne sont pas validées par ses confrères, je me porte candidate à l'étude de l'OPECST.

Hélas, contrairement à Vincennes, dans nos îles, les faits sont avérés.

Je dois à ce dossier une de mes plus grandes émotions de ces 19 ans : lors d'un colloque regroupant les scientifiques de la chlordécone, ces derniers m'ont expliqué que le rapport de 2009 avait été LA RÉFÉRENCE pour leur travail. Ils m'ont témoigné leur reconnaissance de toujours être restée à leurs côtés. L'un s'est même dit « ému » d'avoir la chance de discuter avec moi. Je l'étais plus que lui devant une telle déclaration.

Voici aussi pourquoi je sais tout du bananier – qui n'est pas un arbre mais une herbe – et vous conseille de ne manger que des bananes antillaises : celles des pays d'Amérique centrale n'ont de bio qu'un label local très éloigné de nos références françaises.

« Le pouvoir génétique est la force la plus terrible que la planète ait connue et nous devons faire attention à ne pas la manier comme un enfant qui a trouvé le flingue de son père ». Les vrais scientifiques que j'ai rencontrés à l'occasion de l'étude qui portait sur la modification du génome, humain, animal ou végétal ont dit à peu près la même phrase que Ian Malcolm, le savant de Jurassic Park!



En 2016, l'OPECST me confie avec mon collègue député, une étude sur les biotechnologies et la nouvelle technique « Crispr-Cas9 », résumée en ciseaux moléculaires. Je vais avoir la chance de rencontrer des chercheurs de toutes nationalités, et les « découvreuses » Emmanuelle Charpentier et Jennifer Doudna qui ont obtenu depuis le prix Nobel de chimie.

Crispr utilise l'ARN messager (que tout le monde connaît depuis les vaccins Covid), pour cibler et couper dans l'ADN le gène porteur d'une maladie. Il permet aussi d'introduire un autre gène qui corrigera l'anomalie. L'ADN se reconstitue ensuite naturellement tout seul. Certaines maladies génétiques graves ont ainsi trouvé pour la première fois une solution thérapeutique. La technique s'applique à tout le monde vivant : animal et végétal. Crispr permettrait par exemple, de rendre stérile les moustiques porteurs de paludisme ou de Zika, ou de faire naître des génisses avec un lait sans lactose.

J'ai été enthousiasmée par ce qui pour moi est la révolution positive du XXI^e siècle. Les porteurs de maladies génétiques incurables m'ont soutenue contre ceux qui voulaient interdire Crispr sous prétexte du principe de précaution ou par conviction religieuse. Sinon, nos chercheurs seraient partis à l'étranger, et des progrès médicaux seraient stoppés.

Quatre ans après ce rapport dans lequel j'avais traité les applications sur la santé, j'ai hérité

de celui des nouvelles techniques de sélection végétale, avec un co-rapporteur député LFI mouvance Confédération agricole!

Alors que le monde entier cherche à produire des plantes qui consomment moins d'eau, résistent à la sécheresse ou aux invasions d'insectes, certains préfèrent en rester à la sélection naturelle des végétaux qui prend 40 ou 50 ans. Ils refusent que les gènes des plantes naturellement résistantes soient introduits dans des végétaux plus fragiles. Pour être clair, par exemple, ils refusent que l'on introduise un gène de résistance d'une certaine pomme dans une autre variété de pomme. Cet obscurantisme et cet attachement à des pratiques du XIX^e siècle, rendent la France dépendante alimentaires des pays qui eux avancent avec leur temps et auxquels on achète des végétaux OGM et bientôt ceux issus de ces nouvelles techniques.

Pour la première fois, j'ai failli abandonner tant il était impossible de discuter avec quelqu'un qui refusait tout progrès scientifique. Le rapport a été publié, mais avec nos points de divergence.

En juin, une avancée : la Commission européenne a autorisé la sélection végétale via le génome tout en la limitant. Le lendemain, l'ambassade des États-Unis m'invitait pour commenter cette décision.

Quand j'écris « sujets improbables »...

DANS LES COULISSES



Crispr sauvé in extremis

Un jour, j'entends sur la chaîne interne du Sénat, un collègue présenter un amendement visant à interdire la technique au titre du principe de précaution.

Je rentre immédiatement dans l'hémicycle, et intervins en expliquant en deux minutes, ce qu'est Crispr, que l'OPECST travaille sur un rapport et convaincs le rapporteur et mes collègues de rejeter cet amendement. Ouf. Le hasard ou la probabilité a bien fait les choses. Avertis, mes collègues députés veilleront à ce que la disposition ne passe pas non plus à l'Assemblée nationale. Certains ont vraiment peur de la science.

3 Le spatial : un monde finalement limité

En 2012, avec un collègue sénateur (les députés sont en mode renouvellement donc pas disponibles), un rapport sur l'avenir de la politique spatiale européenne nous est confié juste avant un conseil européen décisif.

J'ignorais tout des lanceurs, des satellites, des enjeux. J'ai découvert un monde de passionnés en France et aux États-Unis. À la NASA à Houston, j'ai connu de fabuleux moments en vivant en direct une journée avec les astronautes de la station spatiale internationale (ISS).

J'ai rencontré plusieurs anciens d'entre eux, nostalgiques si ce n'est dépressifs, qui ne se remettaient pas d'être condamnés à dorénavant rester des terriens. J'ai discuté avec des personnes qui étaient prêtes à faire le voyage sur Mars même

si elles savaient qu'elles ne pourraient pas en revenir. C'est la NASA qui m'a parlé de Sodern, une véritable pépite du spatial installée à Limeil-Brevannes dont les équipements sont utilisés sur Mars et sur la Lune.

À Pasadena, en Californie, j'ai visité la firme SpaceX qui débutait son activité et qui montait son prototype de fusée dans un hangar style Ikea. Une ligne au sol séparait la cafétéria du montage du lanceur !

Les Européens ne croyaient pas à ce projet et se sont moqués de notre rapport qui évoquait une potentielle future concurrence pour Ariane.

Résultat, Elon Musk en a fait le plus gros opérateur privé du monde !



DANS LES COULISSES



Le rapport avait été, selon la ministre de la Recherche, très utile pour convaincre les partenaires européens de décider du remplacement de la fusée Ariane 5. Par contre, l'idée de réfléchir à une fusée réutilisable fut rejetée, tout comme celle de se pencher sur l'avenir des constellations de mini satellites « qui ne verraient jamais le jour ». En plus, j'avais osé me préoccuper des débris spatiaux : « un faux problème, ils sont sur une orbite spéciale ou brûlent en rentrant dans l'atmosphère ». Bref, le Centre National d'Études Spatiales (CNES), Thalès, Ariane, Airbus avaient souri poliment à ce rapport parlementaire n'émanant pas de leur sérail. Quatre ans après, ce petit monde s'apercevait qu'il était bel et bien concurrencé et dépassé.

La tortue n'a pas rattrapé le lièvre dans sa course aux étoiles. Je termine mon mandat sans que le premier tir d'Ariane 6 ait eu lieu alors qu'il était prévu pour 2020 ; les constellations en basse orbite répandent l'internet partout dans le monde, même en France mais pas à l'initiative de l'Europe et les débris spatiaux font maintenant l'objet d'études. Avoir eu raison trop tôt ne me réjouit pas.

Les phages sont des virus qui permettent de tuer des bactéries multirésistantes, tel le staphylocoque doré ou le bacille Escherichia coli. Les phages furent présents dans le Vidal jusque dans les années 1990. On les trouve toujours en pharmacie dans les ex-pays de l'Est, mais plus en Europe. Très peu d'équipes hospitalières travaillent sur cette pratique médicale de la première moitié du XX^e siècle, abandonnée au profit des antibiotiques plus faciles à utiliser mais renaît de par la résistance à ces derniers.

Après avoir discuté avec les quelques médecins français et étrangers impliqués, j'ai été très vite convaincue que la phagothérapie pouvait être une solution contre les très graves infections antibiorésistantes. Son usage est exceptionnellement autorisé dans des cas médicaux désespérés et après une procédure d'autorisation longue et complexe. J'ai régulièrement interpellé à leur sujet l'Agence nationale de la sécurité du médicament (ANSM) qui seule, donne le feu vert pour tous les médicaments.

En 2020, j'ai réussi à faire voter un amendement assouplissant leur utilisation et en juin 2022, l'ANSM a autorisé l'usage de deux phages pour un usage compassionnel (c'est-à-dire si échec thérapeutique de toute autre solution).

Ils vont pouvoir être fabriqués en quantité. Une victoire, pour les médecins et chercheurs qui se sont investis, une avancée pour les malades...

DANS LES COULISSES



Comme tout sénateur, je reçois des centaines de mails, parfois étranges. Parmi eux, trois mails de désespoir envoyés par des malades en impasse thérapeutique qui réclamaient le droit de se faire soigner par des phages, sans aller à l'étranger. Je ne connaissais même pas le terme. J'ai décidé de creuser pour savoir si c'était ou non une vraie médecine.

Outre l'équipe médicale des Hospices civils de Lyon et les médecins militaires belges, des personnes m'ont expliqué comment elles avaient ainsi été sauvées. Parmi elles, l'une avait subi 35 opérations en 15 ans, ses prothèses s'infectaient sans cesse et la seule solution pour sauver sa vie était l'amputation totale de sa jambe. Elle est partie se faire soigner dans un hôpital spécialisé en phagothérapie en Géorgie. Maintenant, elle marche sur ses deux jambes.

“ Je suis fière
d'avoir soutenu et fait connaître
cette thérapie oubliée
qui était pratiquée à l'hôpital
de Villeneuve-Saint-Georges. ”

Mes sparadraps de capitaine Haddock

1 Le droit du travail : jusqu'à l'overdose !

Quelques mois après mon arrivée au Sénat, on m'a confié un texte portant sur le statut des conjoints-collaborateurs des PME-PMI. L'administratrice du Sénat qui m'apportait sa compétence juridique débutait elle aussi. Son nom : Rama Yade.

Nous avons entretenu par la suite une certaine complicité, même lorsqu'elle fut secrétaire d'État.

En 2006, le Ministre du Travail, un certain Gérard Larcher me passait son bébé : la loi sur « le dialogue social » qui organisait une concertation annuelle et obligatoire entre Gouvernement et organisations professionnelles. Même si le texte n'a pas passionné l'hémicycle, je fus félicitée pour mon travail et pour mon écoute des syndicats. Résultat, l'étiquette « spécialiste du droit du travail » m'a été collée. L'année suivante, Xavier Bertrand, nouveau ministre, me confiait la fameuse loi dite « service minimum dans les transports terrestres », (cf « verres à moitié vides » page 33) et en prime la « recodification du code du travail » qui devait le simplifier (!).

En 2008, Christine Lagarde, Ministre de l'Économie, me fait hériter de son projet de loi fusionnant l'ANPE/UNEDIC qui créera Pôle emploi. Pour chaque texte, je passais de longues journées en auditions pour écouter (sans montrer mon énervement) les revendications très souvent excessives des syndicats.

Je découvris la fonction de « négociateur » de certains syndicalistes dont la mission était de négocier mais jamais de signer un accord.

En trois ans, ce fut l'overdose et décidais de tourner la page droit du travail. Mais je ne pus refuser en tant que parlementaire aguerrie d'intervenir, à partir de 2012, pour contrebalancer les projets de loi socialistes.

J'ai ainsi fait voter l'autorisation de trois CDD successifs en 24 mois avec la complicité non avouée du ministre, le regroupement des instances du personnel et l'allègement du compte pénibilité. Puis après que ma propre proposition de loi contrôlant les comptes des comités d'entreprises

eut été rejetée par la Gauche, le même ministre l'intégrera dans sa loi Emploi. À la fin du texte, j'ai eu le droit en aparté à un « Madame Procaccia, on a gagné! ».

Pour terminer, en juin 2023, j'ai accepté de travailler sur la loi « Dumping social sur le Transmanche » qui concerne les ferries entre nos côtes et l'Angleterre. Mais le droit du travail maritime est très spécifique et ce dernier texte m'a demandé un effort que je n'imaginai pas. Dernière victoire : l'Assemblée nationale et le ministre se sont alignés sur mes propositions votées à l'unanimité au Sénat.

En tous cas, cette fois c'est sûr, c'est ma dernière loi.

DANS LES COULISSES



Ironie du sort, je n'avais fait que du droit constitutionnel à Sciences Po et dans mon entreprise, si j'étais rattachée aux RH, c'était pour m'occuper de la communication envers les salariés. J'avais d'ailleurs obtenu 2/20 en droit du travail, à un concours où je m'étais présentée étudiante.

Lorsque j'ai été élue en octobre 2004, j'étais à l'époque, l'un des rares sénateurs à venir du secteur privé (dans les assurances). Dans la logique sénatoriale, j'ai été fléchée sur le droit du travail. Pour me spécialiser, on m'a même fait suivre pendant un an, chaque mois, les cours de l'Institut national du travail, en pleine campagne entre Lyon et Saint-Étienne. Seule sénatrice perdue au milieu des syndicalistes et des directeurs du travail, j'ai plus appris sur leurs mentalités que sur les lois, qui de toute façon changent sans cesse.

> VOYAGE AVEC LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

J'ai participé à un aller-retour en avion sur la journée avec le Président Sarkozy. À l'atterrissage, les invités sont répartis de façon militaire dans des véhicules qui partent à vive allure et traversent des villages qui ressemblent à des villes fantômes, sécurité oblige. Je n'ai vu le Président que de loin, à se demander pourquoi j'avais été conviée. Au retour, je fus invitée à partager son déjeuner (il était 15 heures) qu'il a avalé à toute vitesse, encore plus frugal que le mien. Nous fûmes desservis en même temps que lui, même si mon plateau n'était pas terminé. Heureusement, ce n'était pas bon ! Visiblement, les plaisirs de la table, n'étaient pas sa passion. Et de quoi a-t-il parlé ? Ni de l'objet de ce déplacement, ni de mes dossiers en cours, mais de sa famille et de sujets sans importance. Expérience aussi originale que surprenante.

2 Les assurances, ou l'assurance de la complexité

À peine élue, j'ai très très vite été sollicitée par la Fédération des assurances, par la commission des finances du Sénat et par mon groupe politique pour intervenir sur les textes assurances. J'ai dû parfois me plonger dans certaines techniques assurantielles dont je n'avais jamais entendu parler en 33 ans d'activité. J'ai surtout essayé de faire comprendre aux assureurs qu'ils devaient accepter les évolutions en faveur des assurés et aux sénateurs, que l'assurance était régie par des règles mathématiques et que lorsqu'ils votaient des taxes supplémentaires, au final, c'étaient les assurés qui allaient payer.

L'assurance-vie : à la recherche des contrats perdus

Dès 2005, mon groupe politique me demande de me pencher sur les contrats d'assurance-vie que personne n'avait réclamés et dont les assureurs conservaient le capital. Le chiffre de dizaines de milliards d'euros de ces « contrats en déshérence » circulait. Ils ne reposaient sur rien puisqu'à l'époque les assureurs n'avaient connaissance du décès de leur client que si un notaire ou un héritier les en informait. Donc l'argent était bien chez les assureurs, mais ils n'en faisaient rien.



En 2007, première avancée : ils furent autorisés à consulter le fichier INSEE des personnes de plus de 90 ans afin de vérifier si elles étaient toujours vivantes. Deux ans plus tard, après accord attendu de la CNIL, ils obtinrent l'accès au fichier de l'ensemble

des personnes décédées. En contrepartie, ils eurent l'obligation de rechercher les héritiers. Les assureurs purent alors mettre en place un fichier qui permet à toute personne de savoir si elle est ou non héritière d'un contrat d'assurance-vie.

C'est ainsi que les contrats en déshérence ont presque disparu et que l'on a commencé à se préoccuper aussi des sommes oubliées sur les comptes bancaires et les livrets d'épargne.

L'assurance emprunteur : mission accomplie

Assouplir cette assurance imposée à chaque Français qui emprunte pour réaliser un achat immobilier a été un long combat. Mais contrairement à d'autres, ce fut un combat collectif et même transpartisan.

Après moultes péripéties et textes parlementaires (2014, 2018, 2022) où l'équilibre fut difficile à trouver entre les banques qui imposaient leurs règles à leurs clients et les nouveaux intervenants qui voulaient leur part de gâteau, (11 milliards d'euros par an), la persévérance sénatoriale a porté ses fruits.

C'est ainsi que l'on est passé de l'interdiction de résilier son assurance emprunteur à la possibilité de la résilier la seule première année de souscription du contrat (aberration que j'avais dénoncée) puis, depuis 2022, à n'importe quel moment, comme toutes les autres assurances. Quel plaisir de terminer son mandat avec la satisfaction d'avoir contribué à un bouleversement des pratiques au profit des citoyens, d'autant que face à la concurrence et grâce à la réglementation, les prix ont énormément diminué.

La Responsabilité civile médicale : effarement total

En 2021, la Présidente de la commission des affaires sociales me demande de me pencher sur un cas très spécifique : la responsabilité civile professionnelle des professions médicales. Mon étiquette Madame Assurance demeure collée ! Je découvre que depuis 2002, tout médecin doit être assuré. Certains spécialistes comme des obstétriciens, des anesthésistes, des radiologues, peuvent être condamnés en cas de faute à rembourser des sommes qui dépassent les huit millions d'euros, plafond prévu pour leur assurance. Un fonds créé en 2012, intervient si le juge décide d'une indemnisation supérieure à ces huit millions. En revanche, impossible de savoir si le dispositif est suffisant, car je me suis heurtée au désintérêt total de tous les acteurs institutionnels.

Impossible de faire évaluer et évoluer le cas souvent désespéré d'une poignée de médecins dont la responsabilité a été mise en cause avant la création du fonds. Les praticiens peuvent être condamnés à payer pendant leur retraite et jusqu'à leur mort des montants hors de portée financière. Ils vivent avec une épée de Damoclès sur leur tête. Et par la suite, leurs enfants hériteront de cette dette.

Le ministre de la Santé que j'ai saisi sur ces cas m'a répondu en février : tant pis pour les événements antérieurs à 2012, on ne modifie pas la loi.



Tourner la page

Après tous ces textes, je décidais de tourner le volet assurance. En 2020, j'ai cependant accepté de m'occuper des retraites supplémentaires oubliées. Il s'agit de contrats collectifs obligatoires souscrits par les entreprises au profit de leurs salariés. Quand ceux-ci ont quitté l'entreprise depuis longtemps, cet avantage, d'un montant faible, peut être oublié. Cumulées, les sommes « en déshérence » atteindraient les 5 milliards d'euros. La loi est depuis peu opérationnelle : sur le site « info retraite », depuis cette année, chaque retraité peut savoir s'il est titulaire d'une retraite supplémentaire oubliée.

Les dossiers agricoles d'une sénatrice citadine

1 Huile de palme : parole à la défense

C'est à l'occasion d'un déplacement en Indonésie en 2010, bien avant les polémiques des ONG françaises, que j'ai découvert l'existence de ces fruits qui poussent sur des palmiers et qui produisent une huile recherchée pour ses qualités gustatives et son bas prix, huile à la base de l'alimentation de plusieurs milliards de personnes en Asie et Afrique.



Ces plantations ont supplanté en partie la forêt primaire dans les années 30. Au XXI^e siècle, plus productives, elles permettent de faire vivre une population qui croît de façon exponentielle et qui forcément est conduite à déforester pour se loger et se nourrir.

Quand j'ai osé affirmer que je privilégiais les hommes aux dépens des animaux et des forêts, que l'huile de palme est aussi naturelle que nos huiles de colza ou d'arachide, que les études scientifiques

prouvaient que le beurre contenait autant d'acides gras saturés que l'huile de palme, j'ai connu un déferlement de critiques, parfois de haine.

On sait pourtant que c'est la nourriture industrielle qui est à l'origine de l'obésité et de troubles cardio-vasculaires, qu'elle contienne ou non de l'huile de palme.

Au bout de quelques années, j'en ai eu assez de prendre des coups et de me faire accuser d'être achetée par des lobbystes et j'ai passé le flambeau. Seuls les pays africains ou asiatiques m'ont remerciée : j'étais quasiment la seule à les défendre. D'ailleurs, aujourd'hui, les ONG-écologistes semblent être passées à autre chose.

DANS LES COULISSES



L'origine de la polémique au Parlement est surprenante.

Au Sénat, le rapporteur socialiste du budget de la sécurité sociale dépose un amendement taxant fortement l'huile de palme sous prétexte qu'elle est mauvaise pour la santé. Pas de chance, j'étais présente et expliquais à mes collègues ce qu'il en était. Ils m'écoutent et me croient. Se produit alors dans l'hémicycle, une démarche jamais vue au Parlement (LFI n'existait pas) : le rapporteur présente en séance un pot de pâte à tartiner et des biscuits, fustigeant l'huile de palme.

Même si la taxe n'est pas votée, succès pour la reprise médiatique et début de la campagne anti-huile de palme en France. J'apprendrai par la suite qu'il avait fait un important problème cardiaque et que son médecin l'avait convaincu que cela provenait de ce qu'il mangeait. Mais plutôt que de remettre en question son alimentation, il a préféré trouver un coupable qui ne pouvait se défendre.

“ Et oui, on peut être née à Paris et vivre dans le Val-de-Marne et traiter de sujets agricoles et se heurter au mur de la pensée unique. ”

C'est aussi en Indonésie que j'ai découvert cette activité. Les arbres des plantations sont tous des clones produits en laboratoire, qui vont pousser très haut en 4 ans, avec un tronc droit et sans petites branches. Lorsqu'une parcelle est coupée, elle est replantée avec des jeunes arbres. Très critiqués par les ONG environnementales, j'avais incité les producteurs à accepter de collaborer et de travailler avec elles, à leur faire visiter les plantations et scieries plutôt que leur en interdire l'accès et à les faire certifier aux normes européennes.



J'ai organisé un colloque au Sénat où ils sont tous venus. Après des débuts difficiles, ils sont arrivés à discuter ensemble. Des « corridors » favorisant la circulation des animaux sauvages d'une forêt à une

autre ont été créés. Maintenant les plus grandes plantations sont certifiées développement durable. Un sujet dont en 2023, on ne me parle plus.

Pour la délégation à l'Outre-mer j'ai travaillé sur les normes applicables à l'agriculture aux Antilles et découvert des aberrations inimaginables. Certains produits phytosanitaires sont autorisés seulement aux mêmes périodes qu'en Europe alors que les saisons sont différentes ; les pesticides produits à base de plantes locales tropicales sont interdits car non agréés sur notre continent.

Mais hélas, malgré des rendez-vous à Bruxelles, quand l'Europe a décidé d'une règle, elle doit s'appliquer uniformément, de la Scandinavie aux Caraïbes, quel que soit le climat.

La commission des affaires économiques m'a, elle, missionnée sur l'interdiction de l'usage des néonicotinoïdes, des insecticides utilisés contre la jaunisse des betteraves sucrières.

Toutes les alternatives bio (coccinelles, huiles essentielles, alternance des cultures) qui nous ont été présentées sont peu efficaces et inapplicables sur des grandes surfaces. L'Europe a interdit certains néonicotinoïdes, mais pas tous comme en France.

Mais le couperet de l'interdiction totale est tombé ce printemps 2023. Résultats, moins de surfaces cultivées, des sucreries fermées et l'importation en France de sucre émanant de pays qui continuent à les utiliser.

Comme toujours, nous voulons être exemplaires même si cela détruit des activités économiques.

> HISTOIRE SANS FIN D'UN AMENDEMENT

Parmi les milliers d'amendements que j'ai déposés, il y en a un dont je me souviens parce qu'il a battu le record de temps passé à le discuter (jusqu'aux récents débats sur la retraite). Près de 2h30 dans l'hémicycle pour une idée sur laquelle tout le monde était d'accord. Dans la loi qui a modifié le statut de la Poste, j'avais eu l'idée de demander que cette dernière informe les conseils municipaux et les habitants lorsqu'elle modifiait les conditions de distribution du courrier, par exemple en exigeant qu'en plus de l'adresse figure le numéro d'un bâtiment.

Ayant reçu l'avis favorable du ministre, je pensais rejoindre 10 mn après le groupe d'élus qui visitait ce jour-là le Sénat. Il ne m'a pas revue : presque une centaine de mes collègues a voulu expliquer la situation dans sa commune et dit tout le bien qu'ils pensaient de mon initiative. Chaque parlementaire a le droit de s'exprimer, même si c'est pour dire la même chose !



Des avancées pour le Val-de-Marne

Avec nos 47 communes, nos trois territoires et leurs préoccupations très variées, j'ai été amenée à intervenir de façons diverses, n'obtenant pas toujours satisfaction. Un inventaire à la Prévert serait trop fastidieux, d'où les exemples qui suivent.

1 Bretelle A4/A86, l'histoire mouvementée de la voie supplémentaire

Tout Val-de-Marnais le sait : la bretelle A4-A86 est la plus chargée d'Europe et la plus engorgée. Après moultes réunions, les élus du département (dont je faisais partie) avaient obtenu en 2005 que la bande d'arrêt d'urgence soit transformée en voie auxiliaire, aux heures les plus chargées. La mise en œuvre fut chaotique : opposition idéologique de la Région alors à Gauche, pour laquelle une voie d'urgence ne pouvait être utilisée ; les barrières amovibles conçues par une Direction

de l'Équipement – incapable de faire simple – étaient régulièrement en panne quand les câbles permettant leur ouverture n'étaient pas volés. Et les réparations ne se faisaient pas sous divers prétextes. En revanche, chaque fois que je posais une question au Sénat, chaque fois qu'un ministre des Transports se déplaçait dans le département, la veille ou le lendemain, comme par hasard, la voie auxiliaire refonctionnait, mais jamais très longtemps.

DANS LES COULISSES



Depuis 2012, j'ai défendu sans cesse l'idée d'utiliser les panneaux lumineux pour indiquer l'ouverture ou la fermeture de cette voie et non de gérer la voie auxiliaire avec les parpaings, conçus par la DDE, idée trop simple qui a fini par être retenue en 2018. Personne ne daignera m'informer. En tout cas, maintenant, c'est enfin opérationnel.

POUR PARAPHRASER STEPHAN HAWKING

*“ Si vous sentez
que vous êtes dans un trou noir,
ne perdez pas espoir :
il y a un moyen d'en sortir ! ”*



Il y a parfois des hasards qui changent le cours des choses. Tel est le cas de l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) Bégin. Il est à la fois spécialisé dans la médecine de guerre, les infections dangereuses comme Ebola et est l'hôpital de proximité d'une partie de l'Est parisien.

Un matin, un pharmacien de Vincennes frappe à la vitre de ma voiture pour me demander d'empêcher la fermeture de l'hôpital.

Je lui rétorque que ce n'est pas à l'ordre du jour puisqu'il était en pleine rénovation. J'appelle par sécurité le Médecin général dont la réponse floue m'inquiète. Soignants, civils et militaires, syndicalistes me confirment leur inquiétude.

En réalité, le Ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian a décidé de fermer Bégin pour « rationaliser » l'implantation des hôpitaux militaires sur Paris.



DANS LES COULISSES



Je décide de lancer une offensive sur plusieurs fronts :

- Question orale au ministre qui me répond que rien n'est décidé et qu'il faut attendre le Livre blanc, pas encore écrit.

- Je propose à tous les parlementaires du Val-de-Marne de co-signer un courrier (les communistes acceptent, pas les socialistes qui veulent se la jouer en solo).

- J'alerte mes collègues sénateurs et députés membres des commissions de la Défense.

- J'alimente la presse sur l'aberration d'une fermeture, alors que des millions ont déjà été dépensés.

Victoire, fin 2012 : le ministre annonce que Bégin ne fermera pas, mais il réserve cette nouvelle aux seuls députés de sa majorité et ne m'en informe pas. Peu importe, c'est le résultat qui compte.

Par la suite, il décidera la fermeture du Val-de-Grâce. Si la direction de Bégin m'a moultes fois remerciée, les médecins qui venaient du Val ont régulièrement regretté que je ne me sois pas aussi engagée pour la structure parisienne. Mais j'étais sénatrice du 94.

POURQUOI LES DÉPARTEMENTS DE LA PETITE COURONNE N'ONT PAS ÉTÉ SUPPRIMÉS

En 2013, le Président F. Hollande annonçait la suppression des trois départements de la petite couronne, dans le cadre de sa réforme territoriale, celle qui au lieu de simplifier les structures a complexifié le « millefeuille territorial ». Les élections départementales allaient-elles être reportées ? Le mandat des conseillers généraux allait-il être raccourci ou rallongé ? J'interrogeais le Gouvernement. Et comme me répondait une ministre que je connaissais bien, pour avoir travaillé avec elle à l'OPECST, je lui demande la veille de m'apporter une réponse claire. Sa réponse : « C'est une excellente question, d'ailleurs le Conseil des ministres tranchera demain ». Mécontente, je vais la voir et ce qu'elle me répond est hallucinant : « L'Administration qui a élaboré la loi présentée demain a complètement oublié les annonces du Président. C'est ta question qui leur a rappelé son idée. Mais il est trop tard, rien ne concernera donc la petite couronne. ». Et de me demander le secret de cette conversation. Presque 10 ans après, il y a prescription.

3 La loi SRU : un texte quasi saint!



En arrivant au Sénat, je connaissais déjà les difficultés d'application de la loi SRU, en particulier dans notre département. Elle imposait à l'époque 20% de logements sociaux (maintenant c'est 25). Sans rentrer dans les détails, ce calcul m'a toujours paru aberrant car c'est la façon dont le logement a été financé qui détermine si c'est ou non un logement social. 75% des foyers Val-de-Marnais pourraient en bénéficier... s'il y en avait assez.

À chaque loi logement, et il y en a eu tant que je ne les compte plus, j'ai essayé d'assouplir ces critères en intégrant dans la comptabilisation les « loyers 48 », les places pour les gens du voyage, des foyers d'accueil, avec peu de succès.

Oser critiquer SRU, c'est un blasphème pire que si j'attaquais la Bible, la Torah ou le Coran.

Quand j'expliquais que certaines villes – qui n'atteignaient pas les 20% – étaient plus denses que Manhattan et ne pourraient jamais y arriver, les ministres balayaient cet argument d'un geste méprisant. Quand je les invitais à se déplacer pour constater d'eux même, je n'obtenais pas de réponse.

Les légères améliorations apportées ces dernières années ne soulagent pas vraiment les villes concernées ni leur situation puisque l'État, en leur affligeant des pénalités financières considérables, limite leur capacité à financer de nouveaux logements. Ma plus grosse déception, c'est le cas de Périgny-sur-Yerres.

DANS LES COULISSES



Périgny c'est notre plus petite commune qui même si elle a peu de moyens financiers, est pénalisée de ne pas atteindre le fameux quota.

Pendant des années, j'ai expliqué son cas et victoire, en 2018, le Sénat vote une exemption pour les communes de moins de 3500 habitants. Je l'annonce fièrement au maire qui prudent, me dit d'attendre avant de crier victoire.

La commission mixte paritaire (sept députés et sept sénateurs réunis pour se mettre d'accord sur une loi) se déroule bien, l'exemption est votée pour les communes en dessous de cette taille, mais au dernier moment, coup de théâtre. Un député s'aperçoit que dans la liste des villes il y a Marne-la-Coquette, réputée pour être riche et rendue célèbre par Johnny Hallyday. Les parlementaires de droite se battent et arrivent à sauver les communes mais « hors de l'agglomération parisienne ». C'est pour cela que Périgny reste assujettie aux pénalités.



4 Le MIN de Rungis : sauvetage sur le fil

En 2010, une loi a voulu remettre en cause le périmètre de protection du Marché d'Intérêt National de Rungis (MIN) qui le protégeait de l'implantation de grossistes à proximité, tel Métro ou Cash&Carry. Rappelons que Rungis, est l'un des plus gros marchés de produits frais du monde. La bataille fut d'autant plus rude, qu'il a fallu affronter le rapporteur du texte au Sénat, qui sous prétexte des règles européennes, voulait supprimer ce périmètre, parce que la puissance commerciale de Rungis faisait de l'ombre aux autres marchés régionaux.



DANS LES COULISSES



Tous les sénateurs Val-de-Marnais avaient déposé un amendement semblable préservant le MIN. Le nôtre était débattu en second. C'est alors que j'aperçus le rapporteur remplir la feuille, celle utilisée pour demander un « scrutin public » (c'est une procédure qui permet à chaque président de groupe politique de voter pour tous les sénateurs absents). Réagissant au quart de tour, je propose de voter l'amendement communiste et nous réussissons, malgré les réticences à cette alliance contre nature, à convaincre nos collègues.

Succès de la manœuvre : le rapporteur n'avait pas envisagé ce cas qui a aussi surpris les communistes. C'est ainsi que pendant 10 ans, le MIN de Rungis a été préservé.

12 ans après, un projet gouvernemental encore dans les cartons a prévu de créer un autre MIN dans le Val-d'Oise. J'ai commencé à travailler avec les grossistes de Rungis, qui y sont opposés, à interroger le ministre mais ce n'est plus moi, qui suivra ce dossier.

5 Respect des lois dans un département communiste : échec et mat

Jours de carence

Jusqu'en 2020, le Val-de-Marne a été le dernier département communiste de France. Cette exception s'est aussi appliquée aux lois : en 2012, le Président du Conseil général se refusait d'appliquer à ses 8 000 fonctionnaires la journée de carence en cas d'arrêt maladie ; quant à l'application des 35 heures, y compris dans la fonction publique, c'était contraire à son idéologie.

Dans ces deux cas, j'avais saisi en vain le Gouvernement. Sous François Hollande, la ministre m'avait juste répondu que normalement, la journée de carence devrait s'appliquer, mais qu'elle comprenait que certains refusent de le faire. L'année suivante, elle a même supprimé la carence.

L'application des 35 heures : tel est pris...

Idem pour les 35 heures, qui n'était pas appliquées au département, ni dans les communes communistes. Précision, les fonctionnaires travaillaient moins et non plus que la durée obligatoire du travail.

Les ministres socialistes et macronistes n'ont jamais daigné répondre à mes questions, malgré un rapport en 2015 et la loi votée en 2019.

Ce n'est que parce que des villes communistes ont elles-mêmes saisi le Conseil constitutionnel, que ce dernier a confirmé son caractère obligatoire, que les 35 heures ont commencé à s'appliquer il y a peu. Ce cas montre bien les limites du pouvoir parlementaire.

6 Conduire en Val-de-Marne : un exercice plein d'embûches

Le permis de conduire est un « passe » indispensable, parfois la condition sine qua non pour décrocher un emploi. Encore faut-il pouvoir le passer.

En 2013, dans le Val-de-Marne, il fallait attendre 120 jours pour obtenir une date d'examen, alors que la moyenne en France était de 86 jours. J'ai donc demandé que le nombre d'examineurs soit augmenté, et qu'une personne supplémentaire soit désignée pour gérer les agréments des auto-écoles.

Le ministre de l'Intérieur a fini par accorder un examinateur de plus, soit 100 places supplémentaires par mois. Pas suffisant pour résorber les stocks !

DANS LES COULISSES



Cinq ans après, je revenais à la charge. Le Gouvernement m'a fièrement répondu que l'attente avait diminué puisqu'elle n'était plus que de 63 jours. Mais il ne fallait que 39 jours, ailleurs en France. Bref, « tout va bien Madame la marquise ». Si la multiplication des centres pour passer le code a été utile ; pour les épreuves pratiques, c'est toujours aussi compliqué. La loi de juin 2023 va-t-elle servir à quelque chose dans notre département ? Mes successeurs vous le diront.

7 RER A : galères estivales

Le RER A, c'est la ligne de train la plus chargée d'Europe, avec des pics de voyageurs pouvant atteindre 1,3 millions de passagers par jour. C'est aussi la plus ancienne car ouverte d'est en ouest en 1974 (je me souviens du confort que cela m'avait apporté pour me rendre de la banlieue Est au centre de Paris, où je travaillais).

Sa rénovation s'imposait. Mais même si l'été est plus propice pour des fermetures partielles, les franciliens eux continuent de travailler et des millions de touristes de se rendre à Disneyland.

Aussi, avant le premier été d'interruption, j'intervenais auprès du ministre des Transports pour suggérer que les horaires des salariés et des établissements accueillant des enfants, soient aménagés, sans résultat, ni même une réponse.

Chaque année a amené son lot de soucis quotidiens, mais le plus spectaculaire fut en 2019, lorsque des milliers de touristes étrangers se trouvent débarqués à Vincennes, où les stations RER et métro sont éloignées de 600 mètres, sans information dans leur langue. C'est seulement au bout de deux jours qu'un système d'information fut mis en place.

DANS LES COULISSES



Imaginez un RER entier se déversant dans les rues : les trottoirs sont trop petits, les gens perdus à la recherche de panneaux peu nombreux. Si Île-de-France mobilités et la RATP ont mis en place un système d'orientation un peu plus performant, c'est en partie grâce à mes tweets, photos et les reprises presse. J'ai eu un nombre de retweets incroyables. Les enseignements furent au moins tirés pour les années suivantes.

—

“ L'instantanéité
des réseaux sociaux
peut être utile. ”

Chacun sait, depuis 2022, que c'est la galère pour se faire établir un passeport ou une pièce d'identité. En cause, la pandémie qui a arrêté la demande et la production, mais aussi une procédure si sécurisée, qu'elle complique les démarches.

Mais dans les faits, tout au long de mon mandat, il y a eu des problèmes.

En 2007, j'ai obtenu du Préfet que l'ancienne pièce d'identité soit laissée à son titulaire en attendant que la nouvelle lui soit remise, afin que la personne ne reste pas sans papier officiel, pendant plusieurs semaines.

Quand en 2014, il a été décidé que la validité de la carte nationale d'identité serait de 15 ans, mais sans que la date de fin soit modifiée sur la CNI, de nombreux Val-de-Marnais se sont trouvés refoulés par des douaniers étrangers qui ignoraient cette disposition purement hexagonale.



Interpellant le Gouvernement, celui-ci a mis en place une attestation officielle en plusieurs langues. Encore fallait-il savoir qu'elle était téléchargeable...

Enfin, en 2022, alertée par une famille qui ne pouvait emmener son bébé faute de passeport, j'ai découvert l'ampleur des difficultés et contacté le ministre de l'Intérieur.

DANS LES COULISSES



Lorsque je découvre la galère pour obtenir un rendez-vous en mairie et faire refaire son titre d'identité en 2022, je contacte plusieurs maires qui m'expliquent l'impossibilité de gérer des flux comme ils n'en n'ont jamais connus. Si le ministre de l'Intérieur n'a pas daigné répondre à mon interpellation, les médias eux, m'ont beaucoup interviewée et surtout ont relayé mon alarme. Deux mois après, des moyens humains supplémentaires ont été mis en place à la préfecture de Créteil, quelques postes supplémentaires attribués. Mais insuffisamment puisque les problèmes persistent cette année.

Quand on est sénateur comme moi, vous l'avez compris tous les moyens sont bons pour faire avancer les dossiers.

L'incinérateur d'Ivry-sur-Seine, construit en 1969, est l'un des plus grands centre d'Europe.

Il traite chaque année, 700 000 tonnes de déchets ménagers provenant du Val-de-Marne et d'une douzaine d'arrondissements parisiens.

Son projet de transformation, vers un tri mécano-organique est censé s'achever en 2024.

Les premières consultations ont démarré en 2003 et sa modernisation a été votée en 2014.

J'ai tenté d'être le relais de nos courageux élus dans l'opposition à Ivry qui sans cesse doivent combattre l'instrumentalisation politique que pratique si bien la municipalité communiste. En 2015, j'interrogeais Ségolène Royal sur la pertinence du dimensionnement du projet de transformation alors que la quantité de déchets ménagers a vocation à diminuer.

Plus récemment en 2022, à la suite d'accusations portées par un collectif écologique hostile à l'incinérateur, j'obtenais du Gouvernement, la confirmation officielle et basée sur une véritable étude scientifique, que la concentration de dioxines n'était en rien liée à l'usine.



10 Le patrimoine équin du 94 : éviter l'oubli

En habitant Vincennes, on pense forcément à l'hippodrome, même si ce dernier est sur Paris. Mais la sénatrice que je suis devenue, a découvert le domaine de Grosbois, centre d'entraînement des trotteurs de renommée mondiale, qui peut accueillir jusqu'à 1500 chevaux.

Une cinquantaine d'entraîneurs y vivent à l'année et des propriétaires étrangers disposent de box pour acclimater leurs chevaux. C'est aussi un centre de formation.

Cependant, pendant le covid, la circulation et les courses étant interdites, des centaines de personnes et de chevaux furent bloqués à Grosbois.



DANS LES COULISSES



Les dessous du Covid

Pendant la pandémie, des aides gouvernementales furent attribuées aux entreprises et aux centres équestres, mais les centres d'entraînement n'étaient pas prévus dans le dispositif.

Non seulement les entraîneurs étaient confinés, mais ils ne percevaient plus de revenus, les courses étant interdites. Cependant, il fallait bien continuer à entretenir les chevaux et à payer le personnel qui s'en occupait. Il y a en France des milliers de petits propriétaires, 2500 entraîneurs auxquels les banques refusaient d'accorder les prêts garantis par l'État : sans revenus, ils étaient à découvert et ne répondaient plus aux critères.

Nous sommes intervenus à plusieurs parlementaires et avons réussi à faire rentrer la filière équine et Grosbois, dans le dispositif de sauvegarde.

11 Polices municipales : éviter la ségrégation de l'État

En 2016, alors que la France connaissait une forte menace terroriste et que les forces de l'ordre en avaient été la cible, le Préfet du département ne voulait pas que les policiers municipaux d'Ablon-sur-Seine et de Villeneuve-le-Roi, soient armés. Devant ce refus qu'il m'avait réitéré, ma réponse fut d'interroger le ministre de l'Intérieur.

Il m'a répondu positivement et leur a octroyé des anciennes armes de la police nationale.



“ Pour en sortir,
il faut
parfois taper
plus haut. ”

Les femmes et la politique

1 Première, sans l'avoir cherché

Au début, était une jeune étudiante qui se découvre féministe à l'occasion d'un travail sur la place des femmes dans la vie politique et professionnelle.

Depuis cette époque lointaine, j'ai défendu la place des femmes dans ces deux univers, sans tomber dans l'extrémisme qui a cours aujourd'hui.

J'ai soutenu et appuyé de nombreuses élues du département parce que je considère que la position qui est aujourd'hui la mienne est due autant à mon implication dans mes fonctions



successives qu'à la chance. Plusieurs hommes politiques de notre département m'ont, dès 1983, fait confiance et poussée à exercer ce rôle.

Ma chance, c'est de m'être engagée en politique le 11 mai 1981, à une époque où nous étions très peu nombreuses. Une jeune femme diplômée, salariée en entreprise puis mère de famille, ce n'était pas courant et cela faisait bien, avant les lois sur la parité.

On est donc venu me chercher en 1983 pour entrer au conseil municipal de Vincennes, pour devenir une des rares femmes Secrétaire de circonscription du RPR en 1984, puis la première femme Conseillère générale et Première adjointe de Vincennes, en 2001.

Une exception en 1985 : alors que j'avais été choisie pour devenir Conseillère générale, au dernier moment, les élus municipaux ont préféré mettre un homme, qui avait de la bouteille. D'ailleurs, il la tenait si bien, que c'est pour cela qu'en 2001, il n'a pas été réinvesti et que j'ai été propulsée aux fonctions évoquées.

Enfin en 2004, quelle ne fut pas ma grande fierté de devenir la première sénatrice de droite élue dans le Val-de-Marne, même si dans ce cas, soyons honnête, la loi sur la parité qui commençait à s'appliquer a facilité les choses.

2 Parité et vie politique : les progrès à travers les ans

Lorsque la loi de 2000 sur la parité a été votée, plusieurs maires qui me connaissaient depuis 20 ans m'avaient fait part à la fois de leurs doutes sur l'intérêt de la disposition (!) et de leurs inquiétudes pour trouver des candidates.

J'animais alors Femme-Avenir, l'association créée par le Général de Gaulle pour promouvoir les femmes en politique.

Je leur rétorquais que des Catherine Procaccia, il y en avait dans toutes les communes et qu'il fallait leur faire confiance, comme eux me l'avait fait auparavant.

À mon plus grand plaisir, deux ou trois ans après, ils reconnaissaient que les élues apportaient un renouveau à la vie municipale, car plus concrètes, plus au fait des préoccupations quotidiennes et très impliquées.

Et lorsque pour les élections suivantes, la parité des exécutifs fut obligatoire, ce qui gêna les maires fut de devoir retirer à leurs adjoints en place leur fonction, mais pas de nommer des femmes. Une victoire de la compétence.

3 Les pénalités aux partis politiques : les dessous de l'histoire

En 2006, j'assistais avec mes collègues, aux vœux du Président Chirac à l'Élysée, à l'issue de son discours, le Président vint s'installer à la table que j'occupais avec plusieurs sénatrices et nous demanda ce que nous avions pensé de son discours. Je fus la seule à lui faire une remarque critique sur l'absence de référence aux femmes et à leur accès à la politique.

Il retourna en évoquant les pénalités financières qui depuis la loi de 2000 s'appliquaient aux partis politiques qui ne présentaient pas 50% de femmes, et moi de lui répondre que cela ne suffisait pas. Il s'énerva et annonça, « je vais doubler les pénalités ». Moi : « c'est dévalorisant, il faut inventer autre chose ».

Mon président de groupe qui surveillait notre discussion, sachant que je continuerais à rétorquer, trouva un prétexte pour mettre fin à notre conversation.



Quelques semaines après, le Président Chirac décida du doublement des pénalités financières aux partis politiques pour les contraindre à davantage de parité.

Puis en 2007, il fit voter la loi l'imposant dans les exécutifs locaux. Inutile de vous dire qu'à l'UMP, certains m'ont beaucoup reproché les propos que j'avais tenus.

“ Je crois avoir contribué à l'accélération de projets qui auraient vu le jour mais plus lentement. ”

Les anecdotes

CAMPAGNE POUR UNE VICE-PRÉSIDENTE

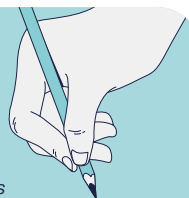
Au renouvellement de 2009, deux candidats s'affrontaient pour la présidence du Sénat : Gérard Larcher et Jean-Pierre Raffarin.

Je leur avais préparé la même note pour faire évoluer la place des femmes dans notre groupe. Il n'y avait, en effet, aucune femme de droite vice-présidente du Sénat.

Il n'y en avait pas non plus dans les six commissions, alors que chacune comptait au moins six hommes vice-présidents.

Même si nous n'étions qu'une trentaine de femmes UMP, j'avais clairement écrit que notre vote dépendrait de leur engagement à notre égard. Ils nous savaient solidaires et tous deux ont promis une plus grande place aux sénatrices. Et c'est ainsi que nous avons eu une femme vice-présidente, et une dans chacune des commissions.

Depuis 2011, j'essaie de défendre l'idée qu'une femme pourrait être Questeur. À l'Assemblée nationale il y en a une depuis 2017. Comme chaque fois, il me faut 10 ans pour obtenir ce pour quoi je me bats. J'ai la satisfaction d'apprendre que le Président Larcher se serait engagé à en faire élire une en 2023. Mais je ne serai plus là pour voter pour elle !



Mes « verres à moitié vides »

1 La loi 5G et le petit monde des espions

La 5G, maintenant tout le monde connaît cette technologie qui améliore la performance des réseaux mobiles mais surtout qui ouvre la voie à de nouveaux usages : télé-médecine, optimisation de la consommation énergétique, performance des entreprises.

La commission des affaires économiques me demande en 2019 d'être rapporteur de ce texte. Je vais découvrir que les enjeux politiques sont plus importants que les enjeux technologiques. Il ne s'agit pas de développer la 5G en France, mais d'empêcher l'opérateur chinois Huawei, beaucoup plus en avance que tous ses concurrents, de dominer le marché.

Refusant que la France cède totalement aux injonctions américaines et à sa guerre commerciale avec la Chine, j'ai essayé de

transformer la loi « anti Huawei » en véritable loi de développement de la 5G, tout en évitant que l'opérateur chinois ne puisse devenir le cheval de Troie de la cybersécurité.

Il ne sera pas interdit sur le territoire, mais Huawei ne pourra plus opérer près de secteurs stratégiques, définis par l'État.



DANS LES COULISSES



Je tire un bilan mitigé de ce texte plein de non-dits. Certaines de mes auditions se sont déroulées à huis-clos avec les services de renseignement (une première pour moi).

Ils voulaient tout simplement interdire l'opérateur. À mes questions sur l'espionnage via les réseaux téléphoniques, ils ont reconnu que tous les pays y recourraient avec plus ou moins d'efficacité. Le pays qui espionnait le plus, y compris les dirigeants européens, c'était les États-Unis, mais « que nous partagions les mêmes valeurs avec les USA, pas avec la Chine ».

Cela m'a convaincue que cette loi ne devait favoriser ni l'un ni l'autre ou alors que le Gouvernement français devait assumer ses choix.

Les anecdotes

> CONFINÉS AU PALAIS DU LUXEMBOURG

Cela ne m'est arrivé qu'une seule fois, lors des manifestations contre le CPE (contrat nouvelle embauche de D. de Villepin).

Il nous a été interdit de sortir du Palais, les manifestants massés devant le Sénat tentaient d'attaquer les lourdes portes qui n'ont montré aucune faiblesse. J'ai envisagé d'aller dormir sur le canapé de mon bureau en empruntant l'escalier qui passe sous la rue de Vaugirard. Mais la police a fini par les dégager et moi à pouvoir repartir au milieu de la nuit. Depuis, lorsqu'il y a des manifestations, les rues permettant l'accès devant le Sénat sont interdites et sécurisées.



2 Pourquoi le Service minimum dans les transports n'en est pas un

En 2007, pour empêcher que les voyageurs ne soient pris en otage par les grévistes, Nicolas Sarkozy et Xavier Bertrand ont proposé une loi dite « service minimum dans les transports » qui ne l'organisait pas vraiment.

Le nom exact est d'ailleurs « Dialogue social et continuité du service public dans les transports terrestres de voyageurs ».

J'avais été choisie comme rapporteur car comme expliqué précédemment, j'avais mené avec succès la loi organisant « le dialogue social » et étais dorénavant rompue aux échanges avec les syndicats. Ce texte instaurait l'obligation de déposer un préavis de grève de 48h avant de la débiter et une information des voyageurs sur les prévisions de trafic pour éviter qu'ils se retrouvent à quai.

Il me fut impossible d'organiser une réquisition des personnels : « on ne peut envoyer un gendarme ou un policier au domicile de chacun », impossible aussi d'interdire toute grève à la SNCF ou RATP (droit constitutionnel). Quant à l'étendre à l'aérien et au maritime « c'est déjà la révolution que d'instaurer ce préavis, les autres transports,

on verra dans quelques années ». Mais j'ai pu apporter pas mal d'améliorations à ce texte que j'étudiais avant l'Assemblée nationale et qui fut adopté un début d'août.



DANS LES COULISSES



Le directeur de cabinet du ministre du Travail me téléphone et me dit : « Madame, vous ne pouvez pas déposer cet amendement, vous changez la loi ». Je lui réponds du tac au tac : « la loi ce sont les parlementaires qui la votent, pas le cabinet du ministre ». Je ne cède pas. Le Directeur s'appelait Jean Castex. Nous avons par la suite entretenu d'excellentes relations. Devenu Premier ministre, il m'appelait « sa copine ». Comme quoi, défendre ses idées n'est pas forcément mal vu.

Je lis dans la presse, que le ministre s'opposera à ma proposition d'étendre la loi à l'aérien et au maritime. Arrivée dans l'hémicycle, je reproche à Xavier Bertrand de ne pas m'en avoir parlé. Il me rétorque « Aurais-tu retiré cet amendement si je te l'avais demandé ? ». « Non bien sûr ! ».

« C'est bien parce que je te connais que je ne t'ai rien dit ! »

J'ai réussi à le faire voter, en envoyant des sms à quelques sénatrices amies. En 2007, les sms n'étaient pas d'un usage courant et le président de notre groupe ne connaissant pas cette technique, n'a rien pu empêcher !

Par la suite, en 2010, j'ai déposé une proposition de loi, soutenue par 60 de mes collègues sénateurs, pour étendre ce service minimum au secteur aérien et maritime.

En 2012, juste avant les élections présidentielles, un texte a été voté sur l'aérien, pas le mien. 16 ans après, l'idée d'instaurer un réel service minimum dans les transports existe toujours et en juin, nous avons voté au Sénat le délai de 48 heures pour les contrôleurs aériens ! Il faut savoir être patient.

3 La « transférabilité » de l'assurance-vie : pas encore gagné

Derrière ce terme compliqué, une procédure qui pourrait être simple : la possibilité pour un assuré de changer d'assureur-vie, c'est-à-dire de transférer son contrat quand il le veut, chez qui il veut.

En France, c'est impossible. Vous pouvez changer d'assurance auto, habitation, emprunteur, de banque mais pas d'assurance-vie.

Pour être exacte, vous pouvez le faire mais en clôturant votre contrat et donc en perdant les avantages fiscaux qui sont liés à sa date d'ouverture et en payant de nouveau des frais d'ouverture chez un autre assureur.

Qui plus est, si vous avez plus de 70 ans, les sommes ne sont plus exonérées des droits de succession (sinon ils le sont à hauteur de 152300€). En 2023, j'ai réussi à sensibiliser le rapporteur général du budget et mes collègues à une situation ubuesque : la banque ING qui a fermé tous ses

comptes clients en France a transféré, leurs contrats d'assurance-vie à Boursorama, sans que les clients puissent choisir une nouvelle banque-assureur. J'autorisais le transfert des contrats dans ce type de cas.

DANS LES COULISSES



Alors que l'amendement réglait des cas aussi exceptionnels que celui décrit, le ministre a refusé cette disposition. Les assureurs craignaient que si ce transfert était accordé, cette possibilité soit par la suite étendue à tous les contrats d'assurance-vie.

Mais j'ai introduit le ver dans le fruit : plusieurs sénateurs ont trouvé mon combat légitime et sont prêts à le poursuivre. J'espère qu'ils y arriveront.

4 Retraits d'espèces dans les DAB : une sécurisation bien lente

Avez-vous remarqué que depuis quelques temps, lorsque vous tirez de l'argent à un distributeur de billets, on vous demande d'abord la somme puis après le code ?

C'était l'inverse il y a quatre ans, lorsque je m'étais faite attaquer à un DAB, en plein jour, place du Panthéon (donc dans un endroit fréquenté). Après avoir introduit ma carte et tapé mon code, un individu m'a fait tomber et a tapé une somme importante – 900€ – avec laquelle lui et ses complices se sont envolés.

J'ai découvert à cette occasion que des bandes s'étaient spécialisées sur cette technique

et que de nombreuses personnes étaient dans mon cas. Et comme le code a été tapé par le client, les victimes ne sont pas assurées.



DANS LES COULISSES



Même si le Premier ministre m'a appelée pour prendre de mes nouvelles, le ministre de l'Économie, interpellé par mes soins sur cette situation, m'a renvoyée vers une instance de coordination bancaire qui elle ne m'a pas répondu. J'ai écrit aux membres élus de cette instance, sans résultat jusqu'à ce que je m'aperçoive que les banques avaient inversé le processus de retrait dans les DAB. Il faut d'abord taper la somme puis après le code. À défaut d'être remboursé, cela permet au client de n'être plus volé que de la somme qu'il avait demandée!

> INTERDICTION DE BOIRE DANS L'HÉMICYCLE

L'un de mes plus amusants souvenirs concerne ma toux dans l'hémicycle. Quinte habituelle, je vide ma bouteille d'eau puisque je suis la seule autorisée à boire dans l'hémicycle et m'apprête à sortir. Charles Pasqua et Roger Romani, deux anciens ministres me disent « ne bougez pas, on va vous chercher de l'eau ». Ils reviennent s'asseoir à mes côtés, me tendent une petite bouteille de jus de fruit dont la couleur ne laisse aucun doute. Ils savent, comme tout le monde, que seul le vin rouge m'empêche momentanément de tousser. Le Président de séance le sait aussi. Comprenant la manœuvre, il me fait des grands signes négatifs de son siège, que les autres sénateurs ne déchiffrent pas. Moi oui. S'en est suivi un fou rire mémorable pour tous les quatre que ni les collègues, ni le ministre n'ont compris.



—

“ L'Assemblée nationale a supprimé mon amendement parce que la conservation à titre privé aurait été payante, et que toutes les femmes n'en auraient pas eu les moyens. ”

—

5 Sang de cordon ombilical : conservation à la fois possible et impossible

Avant même de travailler sur la modification du génome, des auditions organisées par la commission des affaires sociales m'avaient sensibilisée à l'intérêt du sang du cordon ombilical. Il contient des cellules souches potentiellement capables d'aider à soigner des personnes atteintes de cancer ou de maladie du sang.

C'est la raison pour laquelle, depuis les années 90, le cordon ombilical et le placenta ne sont plus considérés comme des déchets. Les femmes qui accouchent peuvent décider d'en faire don à une banque publique agréée pour le traiter et le conserver. Dans plusieurs pays étrangers, les femmes peuvent faire conserver leur propre sang de cordon dans l'idée de pouvoir l'utiliser à des fins familiales si hélas cela devenait nécessaire. Mais en France c'est interdit. Ou vous le donnez, ou vous acceptez qu'il soit jeté. Lorsque la loi bioéthique fut débattue, j'ai tenté d'autoriser cette conservation à des fins personnelles.

L'amendement fut voté au Sénat mais repoussé à l'Assemblée nationale.

DANS LES COULISSES



En Suisse, en Grande-Bretagne, au Danemark, en Allemagne, en Espagne, existent à la fois des banques publiques et privées.

C'est vers ces pays que les Françaises qui veulent faire conserver le sang de leur cordon doivent se tourner, à condition que leur accoucheur accepte de le recueillir dans les conditions sanitaires requises. Notre législation assimile le sang placentaire au sang et le principe est que ce ne peut être qu'un don et comme tout don, il est gratuit.

Voyages... Voyages

1 Déplacements, pas voyages d'agrément

Rien n'est plus fatigant qu'un voyage dans le cadre du Sénat car il est court, les rendez-vous s'enchaînent et on ne vous laisse aucun temps pour faire un tant soit peu de tourisme, ce qui est ridicule puisque de toute façon, le simple fait d'aller à l'étranger, est considéré à l'extérieur comme un privilège.

Par contre, les hôtels sont très confortables. J'ai ainsi découvert le luxe des quatre étoiles et nous voyageons en classe affaires, si le trajet dure plus de cinq heures. Mon premier déplacement fut à La Réunion et à Mayotte où j'ai atterri allongée car le siège était bloqué dans cette position. Mon dernier, l'an passé, au Vanuatu et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, là où vient de se rendre E. Macron.

“ Les rencontres avec mes homologues étrangers m'ont beaucoup appris et sortie du prisme français. ”



> VOYAGES DANS L'AVION PRÉSIDENTIEL

François Fillon, m'emmena dans ses bagages pour un déplacement de trois jours et demi, vols compris, au Cambodge et en Indonésie (pays dont j'assumais la Présidence du groupe d'amitié sénatorial). C'était le début de l'Air Force France, l'avion commandé par Nicolas Sarkozy et tant critiqué par l'opposition.

Je connaissais assez bien le Premier ministre, et lorsqu'il passa dans la cabine pour saluer les parlementaires, j'eus le culot de lui demander de me faire visiter la partie présidentielle. Réponse, ça ne se visite pas. Mais quelques heures après, un de ses collaborateurs vint me chercher, en précisant « venez sans votre téléphone » : François Fillon me fit visiter le bureau relié en permanence à l'Élysée, la salle à manger, la chambre avec un immense lit et une salle de douche, et la salle de réunion. Je fus la seule à y avoir droit, mais pas à prendre des photos...

Les quatre parlementaires qui l'accompagnaient étaient tous sous la protection de policiers spécialisés. Quand je voulus sortir de l'hôtel pour voir à quoi ressemblait Phnom Penh, impossible même de faire le tour du pâté de maison. Je découvris que les agents faisaient plusieurs semaines en amont tous les repérages pour limiter les risques.

Plus surprenant, les couverts et assiettes voyageaient sous leur protection pour éviter tout risque d'empoisonnement. Je n'ai jamais fait un voyage aussi épuisant!

2 Mes découvertes

J'ai fait un certain nombre de déplacements pendant ces 19 ans. J'avais déjà beaucoup voyagé à titre personnel et j'ai donc dit oui pour les pays dans lesquels je ne me serais jamais rendue pour y faire du tourisme.

J'ai découvert la Corée du Sud, (en remplaçant au pied levé un collègue). Nous avons été parqués dans un hôtel avec interdiction de sortir de la chambre en attendant les résultats des tests Covid. Toutes les réunions et repas se sont déroulés entre des vitres séparatives. Mais nous avons pu nous rendre sur la ligne de démarcation entre les deux Corées, où j'ai ressenti la tension permanente.

L'Inde (pour étudier leur droit du travail!). Je garde le souvenir de Chennai, où j'ai réussi à rentrer à l'hôtel sans l'autocar officiel, en embarquant un de mes collègues en tuktuk. Une véritable aventure, puisque le chauffeur ne savait pas lire l'adresse de l'hôtel.

Une belle découverte : les capitales de l'Estonie et la Lettonie pour comprendre comment ils géraient les chômeurs (peu nombreux).

Enfin, j'ai voyagé avec les groupes d'amitié interparlementaires. En tant que Présidente du groupe Indonésie - Timor Este, j'ai voulu amener mon petit groupe à Dili. J'ai dû faire un véritable coup de force pour sortir de la capitale, car seules des rencontres dans les hôtels avec les organismes internationaux qui gèrent et règnent sur ce pays avaient été organisées.

Membre du groupe « Asie centrale », je suis allée découvrir, sur un week-end, Bakou et y rencontrer le Président de l'Azerbaïdjan. Je me suis aussi rendue cinq jours au Kazakhstan que je recommande pour sa gastronomie : le mets de choix est l'œil de bœuf. J'ai laissé ce privilège au Président de notre délégation. Pour découvrir l'assèchement de la Mer d'Aral, j'ai volé dans un vieil avion soviétique où des tabourets de cuisine accrochés par une corde servaient de sièges.

Puis je me suis passionnée pour les petites îles perdues du Pacifique sud. Dans ce dernier cas, comme le vol dure au moins 32 heures avec deux stops, j'avais obtenu de rester sur place sept jours, et non pas cinq, la norme fixée par le Sénat. À raison de deux îles par déplacement tous les trois ans, j'ai découvert plusieurs de ces minuscules États difficilement repérables sur une mappemonde mais qui comptent car ils ont tous une voix à l'ONU.

Les îles Kiribati, Tuvalu, Salomon, Papouasie Nouvelle-Guinée, Vanuatu, Micronésie, Marshall, Fidji sont devenues depuis peu des enjeux stratégiques de par la proximité et le poids de la Chine qui cherche à y installer des bases militaires. Elle menace ainsi l'Australie, la Nouvelle-Zélande, mais aussi les USA. C'est la nouvelle guerre du Pacifique. C'est avec plaisir qu'en 2023, je constate que la France réalise enfin leur intérêt stratégique. Sachez que pour ces déplacements, les sénateurs participent aux frais de vol à hauteur de 1200 €.



DANS LES COULISSES



Un souvenir mémorable : le jour d'avant.

Mon premier périple dans le Pacifique Sud m'amena de Paris à Guam, Ponhpei en Micronésie, Majuro (îles Marshall) et retour via Los Angeles.

Un véritable tour du monde de 40 000 km en une semaine où pour la première fois de ma vie, j'ai passé la fameuse ligne de changement de date. Ce qui nous a permis de rester une journée à Honolulu car le système de réservation de l'époque ne permettait pas d'obtenir un vol le jour d'avant.

J'y ai servi de guide touristique à mes collègues car j'avais déjà été en vacances par deux fois à Hawaii. Et le jour de mon arrivée, j'étais en séance en tant que Présidente de la commission spéciale « formation ». Ce fut dur!

Activité en quelques chiffres



Questions au Gouvernement



207

207 réponses à mes questions
qu'il s'agisse des questions d'actualité
au Gouvernement, questions orales
ou écrites à un ministre.

500

500 autres questions
sont par contre restées
sans réponses

14 Organismes dans lesquels j'ai représenté le Sénat

12

Textes de lois en tant que rapporteur

25

Rapports

2 338

Amendements
déposés

33

Entreprises visitées
dans le Val-de-Marne

47

Les élus des 47 communes
ont été invités dès notre élection
en 2004 puis après chaque
renouvellement municipal
(2008 - 2014 - 2020).

210

J'ai reçu et souvent accompagné
personnellement dans la visite du Sénat
près de 210 groupes d'élèves,
de seniors, de CMJ et d'entreprises
Val-de-Marnaises



Catherine-procaccia.com
cpro_senat@yahoo.fr
Twitter : @CProcaccia
Facebook : Catherine Procaccia

